

Chapitre 9

Recherche scientifique

9.1 Politique scientifique fédérale

Au niveau fédéral, la politique scientifique relève du Cabinet, et c'est pourquoi un comité du Cabinet appelé Comité de la recherche industrielle et scientifique du Conseil privé fut créé par la Loi sur le Conseil national de recherches. Le Comité était sous la présidence du ministre désigné par la Loi sur le Conseil national de recherches pour assumer la responsabilité de ce Conseil et ses membres étaient des ministres d'autres ministères engagés dans des programmes scientifiques d'envergure. Pendant de nombreuses années le Conseil national de recherches eut comme fonction de conseiller le Comité en matière de politique scientifique; après 1949, il fut aidé dans cette tâche par un groupe de hauts fonctionnaires des ministères et des organismes à caractère scientifique.

En 1964, par suite des recommandations de la Commission royale d'enquête sur l'organisation du gouvernement, un Secrétariat des sciences fut créé au sein du Bureau du Conseil privé. Son rôle dans l'organisation interne du gouvernement consistait à collaborer avec le Secrétariat du Cabinet afin de fournir aux ministres les renseignements les plus complets et les plus précis au moment où des décisions en matière de politique scientifique devaient être prises. Ses fonctions comprenaient le contrôle des nouvelles soumissions de programmes, l'élaboration et la formulation de nouvelles politiques et de nouveaux programmes et la coordination de la participation gouvernementale à l'activité scientifique et technologique au Canada et à l'étranger. Plus tard, en 1967, le Secrétariat des sciences se voyait confier la charge de désigner des conseillers scientifiques qui seraient envoyés dans certaines ambassades et missions du Canada à l'étranger, et ce en étroite consultation avec le ministère des Affaires extérieures.

En 1966, le gouvernement fédéral créait le Conseil des Sciences du Canada, société de la Couronne chargée d'évaluer les ressources, les besoins et les possibilités du Canada sur les plans scientifique et technologique et de faire des recommandations à ce sujet. Le Conseil des Sciences s'occupe autant de la recherche et du développement que de l'application de la science et de la technologie aux problèmes économiques et sociaux du Canada. Il recrute ses membres auprès de l'industrie, des universités et du gouvernement et ses vues sont indépendantes de celles élaborées par l'appareil administratif interne du gouvernement.

Le Conseil a publié plusieurs rapports fondés sur des études commandées à des experts-conseil dans divers domaines scientifiques, ainsi que ses propres rapports. On peut mentionner, parmi les questions étudiées, la haute atmosphère et l'espace, la proposition relative au générateur de flux neutronique intense, la recherche sur les ressources hydrauliques, la recherche universitaire et le gouvernement fédéral, la diffusion de l'information scientifique et technique, les sciences de la terre et de la mer, les recherches sur les pêches, la faune, les ressources forestières et l'agriculture, un système canadien de transport par avion à décollage et atterrissage courts (ADAC), un réseau de communications pour les ordinateurs, l'urbanisme, les problèmes de pollution, les politiques en matière de biologie fondamentale et de recherche fondamentale et les questions devant faire l'objet de politiques concernant le développement des secteurs économiques primaire et secondaire. En outre, le Conseil a recommandé que le Canada concentre son effort scientifique et technologique sur la solution de problèmes économiques et sociaux par la création de «grands programmes». Ceux-ci comprennent un programme canadien d'études spatiales, la gestion et l'aménagement des ressources hydrauliques, les transports, l'urbanisme, les applications de l'informatique ainsi que l'aide scientifique et technologique aux régions du monde en voie de développement.

En 1967, un Comité sénatorial spécial de la politique scientifique a été formé pour étudier la politique scientifique de l'administration fédérale et soumettre un rapport sur la question, et pour examiner ses priorités, son organisation, son budget et son efficacité. Dans le premier volume de son rapport, publié en décembre 1970, le Comité décrit ce qu'il considère être les principales déficiences de la politique; dans le deuxième, paru en janvier 1972, il formule des recommandations précises quant aux objectifs et aux moyens à prendre pour les réaliser dans les années 70. Le troisième volume recommande des modifications précises des structures fédérales touchant la science et la technologie.